

Mise à jour : septembre 2021

Note d'information relative aux visas nationaux

Visa pour les travailleurs qualifiés possédant une formation universitaire/une carte bleue européenne (article 18b, paragraphe 2, de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne – (AufenthG)

Remarques générales

- Vous trouverez des informations générales sur la demande de visa, les formulaires ainsi que des informations sur la prise de rendez-vous à l'adresse www.abidjan.diplo.de
- Les documents non délivrés en allemand doivent être présentés accompagnés d'une traduction en allemand effectuée par un traducteur agréé. Cette règle ne s'applique pas à la page d'identité du passeport.
- Veuillez fournir les documents requis dans l'ordre de la liste indiquée ci-dessous.
- Les certificats, diplômes ou documents similaires fournis doivent être des originaux avec apostille/légalisation des signatures apposées. Les originaux vous seront restitués après le traitement de votre demande.
- Le visa est soumis, le cas échéant, à l'approbation de l'Agence fédérale pour l'emploi et du service des étrangers compétent en Allemagne. Le visa ne peut être délivré qu'après réception de ces approbations.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ 15 jours**, mais peut être plus longue dans certains cas.
- Les réservations de billets d'avion ne sont pas nécessaires pour faire une demande de visa. Veuillez n'effectuer vos réservations qu'après l'obtention de votre visa.
- L'ambassade se réserve le droit de demander d'autres pièces.
- Les dossiers de demande incomplets retardent la procédure et peuvent entraîner un refus de la demande.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre.

Informations générales

En tant que travailleur spécialisé possédant une formation universitaire reconnue en Allemagne, une carte bleue européenne vous est délivrée dès lors que l'emploi que vous souhaitez exercer correspond à votre qualification et que vous pouvez attester dans votre contrat de travail pour l'année 2021 un salaire brut annuel d'au moins 56 800 € (et au moins 44 304 € brut pour les professions dites « MINT » – scientifiques, mathématiciens, ingénieurs, médecins et informaticiens).



Mise à jour : septembre 2021

La liste ci-après vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.

Check-list pour les demandes de visa

Les documents suivants doivent être tous présentés pour chaque demande.

- Deux (2) formulaires de demande, accompagnés de l'information en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne, dûment remplis et signés.
- Deux (2) photos d'identité récentes pour passeport biométrique (voir le tableau d'exemples de photos).
- Un passeport en cours de validité (signé à la main, avec au moins 2 pages vierges).
- Deux (2) copies simples de la page de données de votre passeport en cours de validité.
- Formulaire rempli et signé par l'employeur : original de la [« Déclaration d'emploi »](#) et deux (2) copies

L'obtention d'une carte bleue européenne est soumise à un seuil de rémunération. Ce seuil est communiqué chaque année par le ministère fédéral de l'Intérieur. Le salaire brut minimum nécessaire est en 2021 de :

- > 44 304 € pour les scientifiques, mathématiciens, ingénieurs, médecins et informaticiens (professions dites « MINT ») et
- > 56 800 € pour toutes les autres professions.

- Justificatifs attestant la qualification : original du diplôme universitaire (avec feuillet supplémentaire) avec deux (2) copies

- Justificatifs attestant la **reconnaissance du diplôme** :

-> deux (2) **tirages de la [base de données anabin](#)** concernant le diplôme et l'établissement d'enseignement supérieur

ou (*si, dans la base de données anabin, le diplôme n'est pas accompagné de la mention « entspricht » (correspond) ou « gleichwertig » (équivalent) et/ou si l'établissement d'enseignement supérieur n'est pas évalué comme étant « H+ »*)

-> original de l'**évaluation du certificat** par l'[Office central de l'éducation à l'étranger \(ZAB, Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen\)](#) avec deux (2) copies

ou (*pour les professions réglementées qui, pour être exercées, nécessitent une autorisation, p. ex. médecins, ingénieurs ; liste exhaustive auprès de l'[Agence fédérale pour l'emploi](#) ou de la [Commission européenne](#)*)



Mise à jour : septembre 2021

-> original de l'**autorisation d'exercer** ou original de l'attestation garantissant l'octroi d'une autorisation d'exercer, délivré par l'organisme de reconnaissance compétent, avec deux (2) copies (p. ex. pour les professions médicales : décision de l'autorité délivrant les autorisations sur le territoire fédéral, c'est-à-dire attestation garantissant l'octroi d'une autorisation d'exercer ou délivrance d'une autorisation d'exercice de la médecine).

En savoir plus sur la reconnaissance des diplômes étrangers : www.anererkennung-in-deutschland.de.

- Justificatif attestant une couverture d'assurance maladie suffisante.

Si, en tant qu'employé, vous êtes obligatoirement assujéti au régime légal d'assurance maladie, veuillez noter que vous ne pourrez en bénéficier que lorsque vous aurez votre domicile en Allemagne et que vous aurez commencé à exercer votre activité professionnelle. En cas d'entrée sur le territoire allemand à une date antérieure, vous devez souscrire à une assurance maladie privée qui vous couvrira jusqu'à la date de début de votre contrat de travail et jusqu'à votre prise en charge par le régime légal d'assurance maladie. Dans leurs conditions d'assurance, les assurances maladie voyage peuvent exclure la couverture dès lors qu'un séjour de longue durée ou permanent est prévu. Veuillez également noter que même les assurances maladie destinées aux étrangers en Allemagne peuvent comprendre une exclusion de ce type.

Demandeur d'une nationalité autre que la nationalité ivoirienne

- Les non-Ivoiriens doivent présenter leur permis de séjour en cours de validité pour la Côte d'Ivoire, excepté les résidents de la CEDEAO muni de la carte consulaire délivrée par l'ambassade de leur pays d'origine.

Droits de visa

- Les droits de visa s'élèvent à 75 euros. Mode de paiement accepté: en espèces FCFA.

Caractère complet ou incomplet de la demande

- La demande est complète : Oui Non, les informations / pièces cochées sont manquantes au dossier.

Déclaration en cas de demande incomplète :

Il m'a été indiqué que ma demande était incomplète. Je sais que la soumission d'une demande incomplète peut entraîner un refus de ma demande. Je souhaite tout de même déposer ma demande.

Lieu, date, signature